

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE SOURO SANOU

DIRECTION GENERALE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Bobo-Dioulasso, le

31 MAR 2020

0 N° 2020/100/MS/SG/CHUSS/DG

Le Directeur Général



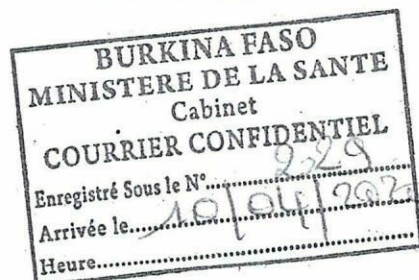
JA

Madame le Ministre
de la santé

OUAGADOUGOU

OBJET : Informations relatives au
fonctionnement actuel du CHUSS

P.J. : - Note de service n°2020-057 du 25 mars 2020
- Communiqué n°2020-058 du 25 mars 2020
- Demande d'appui au Maire de la Commune de Bobo



Madame le Ministre,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous faire part de quelques informations relatives au fonctionnement actuel du Centre Hospitalier Universitaire Sourô Sanou dans ce contexte de COVID-19.

En effet, au regard de l'évolution de la maladie à coronavirus dans notre pays, des mesures ont été instaurées par le gouvernement en vue de limiter la propagation du virus. Dans cette dynamique, Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la santé, dans une correspondance en date du 20 mars 2020, instruisait tous les Directeurs généraux des Centres hospitaliers et les Directeurs régionaux de la santé à prendre des mesures strictes en vue de réduire les cas contacts.

C'est dans ce sens que la Direction générale du CHUSS a pris un certain nombre de dispositions à savoir :

- la réduction du nombre d'agents dans les équipes de soins de manière à faire travailler le personnel essentiel et nécessaire ; le personnel non essentiel pouvant être appelé en cas de besoins ;

- la réorganisation des horaires de travail des équipes de soins en raison de deux équipes en 24 heures au lieu de trois équipes comme d'habitude ;
- la limitation des visiteurs à l'hôpital (un malade=un accompagnant) ;
- la limitation de certaines activités comme les consultations qui étaient des lieux de regroupement et donc favorables à la propagation.

L'application de toutes ces mesures a fortement réduit les mouvements à l'intérieur de l'établissement ; ce qui a été interprété à tort comme une désertion.

On ne peut toutefois pas nier le fait qu'une panique générale s'est emparée d'une grande partie du personnel au regard de l'effectif des cas positifs en leur sein et de la volonté de certains acteurs à réquisitionner coûte que coûte l'établissement comme site de prise en charge.

En effet, les données que la coordination régionale de riposte a porté à ma connaissance aujourd'hui même, sur la vingtaine de cas positifs, douze font partie du personnel de l'établissement à divers titres. Néanmoins, il est à préciser qu'aucun membre de l'équipe médicale de prise en charge n'a été infecté.

Relativement à la psychose au sein du personnel, il est à reconnaître qu'elle a pris de l'ampleur à partir de la gestion du premier cas positif chez un agent du département des laboratoires, gestion qui s'est opérée de A à Z par la coordination régionale à l'insu de l'administration de l'établissement.

En effet, à la reprise du service le lundi 23 mars après la grève du 16 au 20 mars 2020, le personnel dudit département a été informé de bouche à oreille qu'un des leurs était positif et que d'autres, qui étaient dans les secrets des dieux, s'étaient mis en auto confinement tels que le chef de département en personne. Cet état de fait a engendré ce jour une révolte que nous avons pu juguler plus tard pour permettre la réalisation des examens d'urgence.

L'autre foyer de plainte en rapport avec les équipements de protection personnelle a été le service des urgences chirurgicales où le personnel estime être plus exposé au regard de l'affluence des patients et des moyens de protection qu'il estime dérisoires. Or, à ce niveau les dotations se font selon les directives nationales mais chacun veut un masque FFP2 !

Prenant en compte cet état de psychose, la Direction générale a constitué une équipe de prise en charge psychologique selon le chronogramme suivant :

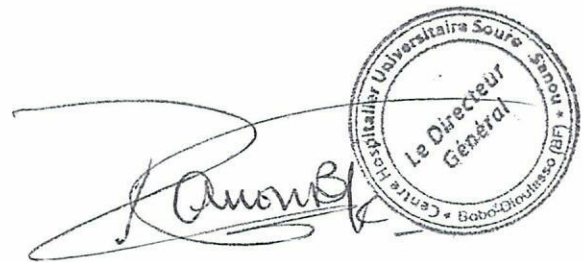
- ✓ mardi 31 mars département de chirurgie,
- ✓ mercredi 1^{er} avril le département des laboratoires,
- ✓ jeudi 2 avril département de médecine,

✓ et vendredi 3 avril département de gynécologie obstétrique et de médecine de la reproduction.

Cette activité a pour but d'encourager et de réconforter les travailleurs à vaquer à leurs occupations professionnelles dans le respect des directives nationales.

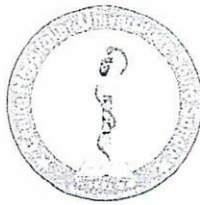
Je puis vous assurer, **Madame le Ministre**, que nous travaillons à minimiser au maximum les risques de propagation de la pandémie en conformité avec nos missions.

Restant à votre disposition pour une éventuelle instruction, je vous prie d'agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bakary G. Sanon', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Hôpital Universitaire Souré Sanon', 'Le Directeur Général', and 'Centre Hospitalier de Bobo-Dioulasso (B.D.)'.

Dr Bakary G. SANON./

*Chirurgien des hôpitaux
Chevalier de l'Ordre national*



Bobo-Dioulasso, le 25 MAR 2020

N° 2020 / 051 / MS/SG/CHUSS/DG

NOTE DE SERVICE

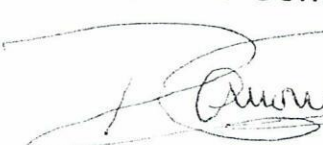
A l'attention de :

- ✓ Directeurs
- ✓ Chefs de départements
- ✓ Chefs de services

Dans le cadre des dispositions pour limiter la propagation du Covid-19, je vous invite à observer dans vos services, les mesures suivantes à compter du **25 mars au 20 avril 2020** :

- Prendre en charge uniquement les urgences ;
- Suspendre les consultations externes ;
- Réaliser uniquement les examens d'urgence en ce qui concerne le laboratoire et l'imagerie ;
- Suspendre les programmes opératoires ;
- Réduire le nombre d'agents dans les équipes de soins ;
- Réduire le personnel (clinique, administratif et de soutien) dans les services ;
- Réorganiser le travail avec le personnel essentiel ;
- Faire respecter le quota un malade = un accompagnant ;
- Limiter le nombre d'agent à l'équipe de garde au staff quotidien.

Le Directeur Général



Dr Bakary G. SANON
Chirurgien des hôpitaux
Chevalier de l'Ordre National

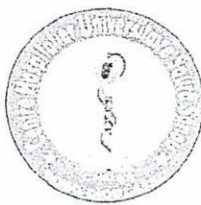
MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE SOURO SANOU

DIRECTION GENERALE

N°2020-058/MS/SG/CHUSS/DG



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Bobo-Dioulasso, le 25 MAR 2020

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance de la population et des usagers que l'accès au Centre Hospitalier Universitaire Sourô Sanou (CHUSS) est désormais interdit aux visiteurs. Cette mesure entre dans le cadre des moyens de prévention de la maladie à Coronavirus.

Seuls les accompagnants qui sont habilités à rester au chevet des malades, auront désormais accès à l'hôpital. Pour chaque malade, un seul accompagnant sera autorisé.

Des dispositions seront prises à l'entrée du CHUSS pour le respect strict de ces mesures.

Le port de bavettes ou masques de protection est aussi exigé pour avoir accès à l'hôpital.

Les présentes mesures sont valables tant pour les piétons que ceux qui entre en véhicule au CHUSS.

Par ailleurs, nous invitons les usagers à un total respect des consignes données par le Ministre de la santé.

DIFFUSIONS :

- Français
- Dioula
- Mooré
- Fulfudé

Le Directeur Général

Dr Bakary G. SANON

Chirurgien des hôpitaux
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
SOURO SANOU (CHUSS)

DIRECTION GENERALE



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Bobo-Dioulasso, le 11 Mars 2020

N° 2020/032/MS/SG/CHUSS/DG

Le Directeur Général

JA

Monsieur le Maire
de la Commune de Bobo

BOBO-DIOULASSO

OBJET : demande d'appui

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des dispositions pour limiter la propagation de la maladie à coronavirus, le Centre Hospitalier Universitaire Sourô Sanou a pris certaines mesures de sécurité à l'entrée et autour de son établissement.

Je viens par la présente solliciter votre accompagnement avec l'appui de la Police Municipale afin de faire respecter les consignes de sécurité prises.

Espérant qu'une suite favorable sera accordée à ma requête, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma franche collaboration.

Bakary G. SANON
Dr Bakary G. SANON /

Chirurgien des hôpitaux
Chevalier de l'Ordre national

